



**Syndicat National de la Direction des Finances Publiques Force Ouvrière  
Section de l'Ardèche**

**Trésorerie d'Annonay – 62, avenue de l'Europe 07100 ANNONAY**

**04.75.33.38.52 // 06.76.99.05.79**

**fo.007@dgfip.finances.gouv.fr**

Annonay, le 25 juin 2009

Monsieur le député,

L'Assemblée Nationale examinera le projet de loi relatif à la mobilité des fonctionnaires les 2,3 et 6 juillet prochain.

S'il est adopté en l'état, ce projet de loi permettra :

- De mettre le fonctionnaire en situation de réorientation professionnelle lorsque l'emploi est supprimé ou susceptible de l'être. Si cette réorientation n'aboutit pas, celui-ci sera alors mis d'office en disponibilité sans rémunération puis licencié (article 7) ! En effet, cette loi, au nom de la mobilité, introduit la possibilité de licencier des fonctionnaires, ce qui non seulement remet en cause la neutralité de ces derniers mais porte atteinte aux principes républicains.  
Existe-il un fonctionnaire qui n'a pas connu, ces dernières années, des suppressions d'emplois ou des restructurations ? Pas à la Direction Générale des Finances Publiques en tout cas.
- Le cumul d'emplois dans les trois versants de la Fonction publique : aide soignant le matin et gardien de prison l'après-midi. (Article 8).
- Le recours aux emplois précaires par l'intérim en lieu et place d'agent de l'Etat. (Article 10).

Ce projet est une attaque gravissime au statut de la Fonction publique.

Concernant plus spécifiquement notre Administration, la DGFIP, cela entraînera inévitablement une dégradation du service rendu tant aux usagers qu'aux élus, du fait d'un niveau de qualification moindre des agents.

Des informations dont nous disposons à ce jour, il semblerait que peu de vos confrères entendent déposer des amendements à ce projet de loi puisqu'un seul député serait amené à demander la suppression des articles susvisés.

A quelques jours de l'ouverture de la discussion devant l'Assemblée Nationale, nous souhaiterions connaître la position que vous entendez adopter au cours des débats.

En effet, il nous paraît utile que les fonctionnaires connaissent la position de leurs élus sur un texte qui impactera, de manière significative, leur avenir professionnel et celui de leurs familles.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie d'agréer, monsieur le Député, l'expression de notre considération distinguée.

Bruno KERAMBRUN  
Secrétaire départemental de FO-DGFIP 07  
Conseiller syndical FO-DGFIP

Eric MECHIN  
Secrétaire départemental adjoint  
Filière fiscale

Nathalie VILET  
Secrétaire départementale adjointe  
Filière Gestion publique